

Les revendications de la classe ouvrière en face du renchérissement

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **17 (1925)**

Heft 3

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-383545>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

et, par conséquent, influencent leur prix. Des taxes sur le blé, sur la viande, sur le bétail ne protègent pas seulement les prix du blé, de la viande et du bétail indigènes; en favorisant le développement de ces produits, ces taxes permettent à la Ligue des paysans de raréfier le lait, le beurre, le fromage et d'en augmenter le prix. Il suffit d'un mot d'ordre du comité des paysans pour que les paysans fassent du blé et du bétail de boucherie plutôt que du lait.

Sans qu'on ait des statistiques exactes là-dessus, on peut prétendre que les tarifs douaniers coûtent comme renchérissement aux consommateurs à peu près le double de ce que la caisse de la Confédération en retire. En 1924, elle a retiré 205 millions des douanes, cela équivaut pour les consommateurs à une dépense totale de 410 millions environ, peut-être plus. Cela représente une charge de 108 fr. par personne et par an, en chiffres ronds, ou 540 fr. pour une famille de cinq personnes. En 1921, nous évaluions à 600 fr. par famille la charge imposée par le nouveau tarif, nous allons y être sous peu, et avec le nouveau projet, nous dépasserons ce chiffre.

Effet du protectionnisme sur nos industries.

La Suisse ne peut pas nourrir sa population. Le quart du pays est occupé par les forêts, un autre quart est formé du sol stérile des Alpes, des routes et des villes. La moitié seulement du territoire est cultivable. La population paysanne ne représente que le 26 % de la population. La Belgique, qui passe pour le pays le plus industrialisé de l'Europe, a une population paysanne qui représente encore plus du 30 % de la population totale. Cette situation de la Suisse nous permet de dire que, probablement, aucun peuple au monde n'a plus que le nôtre besoin d'exporter et d'importer pour vivre. Or, le protectionnisme entrave gravement les exportations et les importations et compromet la vie économique du pays.

Le protectionnisme entretient dans le pays tout une production faite dans des conditions onéreuses, parce que ni les mœurs ni le climat ni le sol n'y sont adaptés et il paralyse la production dans les branches où les habitudes et le climat et le sol nous donnent des facilités spéciales.

Par exemple, pour permettre à une petite fabrique suisse, dont les actionnaires voisinent sans doute le pouvoir, du faire du sulfate de cuivre, on a élevé la taxe sur ce produit venant d'Espagne de 20 ct. à fr. 10.— les cent kilos (taxe cinquante fois plus forte), on a frappé à l'avenant les oranges, les figues, le vin, les bananes. Cela a autorisé l'Espagne à relever dans d'énormes proportions les taxes sur nos montres, nos machines et notre bétail de race.

Ainsi, pour produire des choses qui ne sont pas en rapport avec les aptitudes des habitants et les ressources du sol, nous entravons la production des choses pour lesquelles nous sommes dotés d'avantages spéciaux.

Il est difficile dans ces conditions de lutter sur le marché mondial et de faire vivre nos grandes industries, desquelles dépendent les industries secondaires et l'agriculture aussi dans une large mesure.

Cette faute dépend dans une forte proportion des conjonctures politiques; nous y reviendrons à l'occasion.

C. Naine.

Les revendications de la classe ouvrière en face du renchérissement

Le texte de la requête de l'Union syndicale et du Parti socialiste au Conseil fédéral

Monsieur le président de la Confédération,
Messieurs,

Les soussignés, représentants du Parti socialiste suisse et de l'Union syndicale suisse, ont été chargés de vous communiquer les résolutions ci-jointes formulées en séance commune et de les justifier à vos yeux.

Certains que vous accepterez de nous fournir l'occasion de vous donner verbalement les raisons qui nous ont déterminés à les fixer, nous nous limitons aux quelques remarques suivantes pour le moment.

Vous n'êtes pas sans savoir que depuis septembre dernier, le prix de la vie a renchéri et a une tendance constante à poursuivre son ascension. Il y a bien ici ou là quelques diminutions. Il s'agit en ce cas, soit de simples phénomènes passagers comme ce fut le cas pour le prix du lait, des produits lactés, des combustibles, etc., dont après quelques mois les prix se sont relevés, soit de produits jouant un rôle insignifiant dans l'alimentation totale et partant dans le prix de la vie.

Par contre, d'autres, tels le pain, la farine, les pâtes alimentaires, ainsi que les chaussures et les vêtements, montent incessamment depuis plusieurs mois.

Depuis octobre 1924, nous subissons la troisième augmentation du prix du pain et de la farine. Pour ces produits, la hausse totale est ainsi de 9 à 10 ct. par kilo. La hausse des pâtes alimentaires, depuis l'automne 1924, est encore plus accentuée. Nous estimons que le renchérissement total de ces trois seuls produits cause une dépense supplémentaire annuelle de 70 à 80 fr. par famille.

Parallèlement, nous assistons par endroits à une nouvelle hausse des loyers. On nous signale des augmentations de 130 à 200 francs. Les impôts directs et indirects, de leur côté, deviennent de plus en plus lourds.

Pour peu que ces tendances persistent, nous allons nous trouver dans la critique situation que représente pour les consommateurs et les salariés toute crise de vie chère.

Il nous paraît d'autant plus nécessaire et urgent que des mesures soient prises par les autorités pour parer à ces difficultés que les revendications des ouvriers et des employés demandant une amélioration de salaires rencontrent la plus énergique résistance des employeurs. Ceux qui travaillent pour l'exportation prétextent les difficultés qu'ils rencontrent et provenant en partie de l'application des tarifs douaniers, pour repousser toute amélioration de salaire.

Les luttes économiques éclatant en de telles conjonctures portent les germes de conflits aigus et de longue durée, conflits qui, malgré de lourds sacrifices, n'apportent aux ouvriers que de maigres résultats.

Les douanes ont rapporté l'an dernier plus de 200 millions. Le Dr Laur n'a-t-il pas déclaré que les recettes dépassant cette limite devraient être affectées à des buts de politique sociale? Il ne doit pas être difficile dès lors au Conseil fédéral de se décider pour un abaissement des tarifs douaniers. Il nous paraît que c'est là l'unique moyen permettant d'éviter le renchérissement et toutes ses redoutables conséquences.

En ce qui concerne le point b de nos revendications, nous nous permettons de vous faire remarquer ce qui suit: La solution que vous proposez au problème du ravitaillement donne moins de sécurité pour le ravitaillement nécessaire au pays que le projet élaboré en son

temps de l'Office fédéral du blé, sur la base du monopole. En outre, il n'assure pas même pour les années favorables un prix du pain bon marché, le consommateur devant supporter le poids des principales mesures prises pour assurer ce ravitaillement. En outre, elle écarte pour un temps indéfini la solution que nous nous plaçons à recommander depuis de longues années, soit la création d'un monopole d'Etat pour l'importation du blé.

Pour toutes ces raisons, nous nous verrons entraînés à combattre votre projet avec la dernière énergie et nous osons compter dans cette lutte sur l'appui de tous ceux qui ne bénéficieront pas de votre projet. Le fait que celui-ci ne répond que médiocrement à la préoccupation qui devrait être dominante, la sécurité du ravitaillement, tandis qu'il rejette sur les épaules des consommateurs seuls le prix des avantages qu'il assure au commerce privé du blé et aux producteurs indigènes, laisse comprendre qu'il sera combattu par bien d'autres cercles encore que celui des travailleurs.

Selon les arrêtés fédéraux sur l'encouragement de la culture du blé dans le pays, ce côté du problème est tranché pour les années 1925 et 1926. L'affaire a donc perdu sur ce point son caractère pressant. Par contre, l'interception de l'article constitutionnel proposé nous paraît très problématique. Ne vaudrait-il pas mieux, ainsi que nous vous le proposons, revoir tout le problème une fois encore et chercher une solution qui permettrait à la classe ouvrière de s'y rallier parce qu'elle répondrait mieux aux besoins des consommateurs?

On pourrait en tout cas chercher un moyen qui permettrait en cas de hausse brusque provoquée par la spéculation capitaliste mondiale, comme celle que nous vivons en ce moment, de régulariser le prix à l'intérieur selon la mesure que nous préconisons dans la deuxième partie de notre demande (al. b).

En ce qui concerne l'alinéa c, nous remarquons seulement qu'il s'agit selon nous d'une mesure absolument occasionnelle en cas de crise grave et que nous ne méconnaissons pas les difficultés qui résulteraient de la réintroduction de la vente du pain à prix réduit aux classes les moins avantagées. Cependant, quand les circonstances ferment toutes les issues, que restait-il d'autre à faire que de recourir à ces mesures de secours malgré tous les inconvénients qui en découlent si l'on ne veut point laisser sans aide et sans protection devant les dangers de la misère, les classes les plus pauvres?

Nous ne pensons pas que le Conseil fédéral méconnaît les dangers et les difficultés accompagnant le retour des périodes de vie chère. Nous ne croyons pas non plus que la plus haute autorité du pays refuserait à s'aider à protéger les masses laborieuses menacées de misère et d'appauvrissement. Nous espérons que vous prêterez à notre demande toute votre bienveillante attention.

En attendant l'honneur d'être convoqués, ainsi que nous le demandons, à une prochaine séance, nous vous présentons, Monsieur le président et Messieurs, nos plus respectueuses salutations.

(Signatures.)

Les revendications.

1. Etant considérée la nouvelle hausse du prix du pain, l'aliment essentiel des grandes masses travailleuses, le comité directeur du P.S.S. et le comité central de l'Union syndicale suisse ont adressé au Conseil fédéral les requêtes suivantes:

a) Abaissement des taxes douanières sur les matières alimentaires pour réagir contre le renchérissement;

b) Nouvel examen de l'arrêté concernant la suspension du monopole du blé et organisation d'un système à base de monopole devant conduire à une réduction immédiate du prix du pain, étant admis que les sacrifices ainsi consentis seront couverts plus tard par les réserves que créera l'administration du blé;

c) Pour les cas où la hausse persisterait sur le marché du blé, la vente à prix réduit du pain pour les classes les plus pauvres.

2. Dans ce but, une délégation sera envoyée auprès du Conseil fédéral.

3. La classe ouvrière sera invitée à se prononcer sur les mesures a, b, c au cours d'assemblées et à prendre position à leur sujet.

4. Les nouvelles hausses du prix de la vie, qu'elles proviennent de la spéculation capitaliste mondiale ou du protectionnisme national, semblent, aux yeux des comités, impliquer nécessairement de nouvelles revendications de salaires de la part des travailleurs.



Economie politique

Prix, coût de la vie et salaires en 1924. Dans le numéro d'octobre dernier de la *Gewerkschaftliche Rundschau*, nous avons commenté une œuvre du Dr Elsa F. Gasser parue dans la *Neue Zürcher Zeitung*, qui s'occupait des prix, du coût de la vie et des salaires pendant le premier semestre 1924. Nous avons maintenant sous les yeux des constatations détaillées sur toute l'année 1924 du même auteur, constatations sur lesquelles nous nous arrêtons pendant quelques instants.

Nous avons déjà signalé en octobre que la Suisse, avec le niveau de ses prix, était beaucoup au-dessus de la moyenne des autres Etats. Même encore aujourd'hui, elle vient en tête de tous les Etats (le nombre indice est calculé en valeur or). Le nombre indice a augmenté, par rapport à fin 1923 (1914 = 100 points) de 6 points, c'est-à-dire de 166 points à 172. Si en dépit de cela, un certain rapprochement des prix du marché mondial en est résulté, cela provient que le niveau des prix dans les pays à change déprécié s'est également rapproché des prix mondiaux. Le tableau suivant donne un aperçu sur la situation à fin 1924:

Pays	Nombre indice en or à fin 1923	à fin 1924
Etats-Unis	154	159
Angleterre	149	171
Hollande	145	161
Allemagne	140	145
Belgique	127	145
France	123	145
Suisse	166	172
Italie	130	142
Autriche	127	145
Danemark	140	154
Suède	152	167

La forte augmentation du renchérissement en Angleterre est caractéristique; à fin 1924, le nombre indice était presque le même qu'en Suisse. Mais en comparaison des autres grands Etats d'exportation, la différence est encore trop petite. En Suisse, notamment, les prix des denrées alimentaires sont toujours trop élevés. La France accuse la plus petite augmentation des prix de la nourriture de 30 %, l'Allemagne de 20 %, par rapport aux temps d'avant-guerre.

Quand on considère le développement des conditions économiques en Suisse, sans s'occuper des prix du marché mondial, on peut déclarer que le nombre indice total, qui se compose du nombre indice des matières de